



**Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)**

**Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA)**



**Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture**

**Division du Centre d'investissement**

## **GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO**

**APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DU NEPAD–PDDAA**

**TCP/DRC/2908 (I)**  
**(NEPAD Ref. 05/40 F)**

**Volume III de IV**

**PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE**

**Réhabilitation des périmètres rizicoles prioritaires**

***Mars 2006***



**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO:  
Appui à la mise en œuvre du NEPAD-PDDAA**

**Volume I: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)**

*Profils de projets d'investissement bancables (PPIB)*

**Volume II: Réhabilitation et rajeunissement des plantations de palmier à huile**

**Volume III: Réhabilitation des périmètres rizicoles prioritaires**

**Volume IV: Approvisionnement des grands centres urbains en produits carnés**



## PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE DU PDDAA-NEPAD

**Pays:** République démocratique du Congo

**Secteur d'activité:** Production rizicole

**Titre du projet proposé:** **Réhabilitation des périmètres rizicoles prioritaires**

**Zone du projet:** Kinshasa, Bas-Congo et Bandundu

**Durée du projet:** 5 ans

**Coût estimé:**  
Coût en devises:.....7,1 millions de \$EU  
Coût en monnaie locale: ..... 0,9 million de \$EU  
**Total.....8 millions de \$EU**

**Financement envisagé:**

<i>Source</i>	<i>Millions de FC<sup>1</sup></i>	<i>Millions de \$EU</i>	<i>% du total</i>
<i>Gouvernement</i>	98	0,3	3
<i>Institution(s) de financement</i>	3 125	7,1	89
<i>Bénéficiaires</i>	280	0,6	8
<b><i>Total</i></b>	<b>3 503</b>	<b>8,0</b>	<b>100</b>

<sup>1</sup> Equivalence monétaire:

Unité monétaire = franc congolais (FC)

1 \$EU = 440 FC

100 FC = 0,227 \$EU



# RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

## Profil de projet d'investissement bancable du PDDAA-NEPAD

### « *Réhabilitation des périmètres rizicoles prioritaires* »

---

#### Table des matières

Equivalence monétaire.....	iii
Abréviations.....	iii
I. CONTEXTE DU PROJET.....	1
A. Origine du projet .....	1
B. Généralités.....	2
II. ZONE DU PROJET .....	3
III. JUSTIFICATION .....	4
IV. OBJECTIFS DU PROJET .....	5
V. DESCRIPTION DU PROJET .....	6
A. Principales composantes du projet.....	6
<u>Composante 1: Réhabilitation des infrastructures</u> .....	6
<u>Composante 2: Renforcement des activités productrices</u> .....	7
<u>Composante 3: Renforcement des capacités organisationnelles des producteurs</u> .....	8
<u>Composante 4: Valorisation des productions</u> .....	8
<u>Composante 5: Gestion du projet</u> .....	8
B. Appuis financiers du projet .....	9
C. Programme prévisionnel d'aménagement des périmètres rizicoles.....	9
D. Description technique des aménagements .....	9
VI. COÛTS INDICATIFS .....	10
VII. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES .....	11
VIII. BÉNÉFICES ATTENDUS .....	12
IX. DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE .....	12
X. BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE .....	13
XI. PROBLÈMES EN SUSPENS ET ACTIONS PROPOSÉES .....	14
XII. RISQUES POTENTIELS .....	14
ANNEXES.....	17
Annexe 1: Localisation des zones cibles du projet .....	19
Annexe 2: Eléments de budget du projet proposé .....	21
Annexe 3: Fiche de projet.....	23



### **Équivalence monétaire**

Unité monétaire = franc congolais (FC)  
440 FC = 1,00 \$EU

### **Abréviations**

CP–PNIMT	Comité de pilotage du PNIMT
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine
PNR	Programme national riz
PSSA	Programme spécial de sécurité alimentaire
PMURR	Programme multisectoriel d’urgence de relance et de réhabilitation
PNIMT	Programme national d’investissement à moyen terme
RDC	République démocratique du Congo
SE–PNIMT	Secrétariat exécutif du PNIMT
SNSA	Service national des statistiques agricoles



## I. CONTEXTE DU PROJET

### A. Origine du projet

I.1. Le Projet proposé de réhabilitation des périmètres rizicoles prioritaires est une émanation de l’atelier de validation du Programme national d’investissement à moyen terme (PNIMT), atelier qui a permis la sélection et la hiérarchisation de projets bancables prioritaires pour le secteur agricole et rural pouvant être soumis par la République démocratique du Congo (RDC) au Comité directeur du Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique (NEPAD) dans le cadre de la mise en œuvre du Programme détaillé de développement de l’agriculture africaine (PDDAA).

I.2. Vu les potentialités du pays en matière de développement de la riziculture et l’importance que joue ce sous-secteur dans l’économie nationale et la sécurité alimentaire, sa relance est considérée par le gouvernement comme prioritaire parmi les cultures vivrières et son développement est déjà intégré dans les stratégies post-conflits mises en œuvre notamment avec l’appui du Programme multisectoriel d’urgence de réhabilitation et de reconstruction (PMURR-I) et du Programme spécial de sécurité alimentaire (PSSA). En ce qui concerne la production rizicole, ces programmes correspondent principalement à des opérations d’urgence de réhabilitation de quelques sites préalablement aménagés ou non dans les provinces du Bas-Congo, du Bandundu, du Katanga et Kinshasa pour garantir la sécurité alimentaire des populations environnantes. Un grand nombre d’autres sites potentiellement intéressants pour la riziculture et qui ont été souvent partiellement aménagés dans le passé, mais actuellement sous exploités et en partie abandonnés, existent dans les quatre provinces cibles couvertes par les projets d’urgence en cours et dans le reste du pays. De plus, dans ces sites en exploitation, les productions et les rentabilités sont souvent faibles suite notamment à la mauvaise organisation des producteurs, aux aménagements sommaires et peu performants des périmètres hydro-agricoles, et au manque d’entretien des infrastructures, de technicité de mise en valeur et de développement des activités de transformation et de commercialisation.

I.3. En complément des deux programmes PMURR et PSSA, le projet « Réhabilitation des périmètres rizicoles prioritaires » proposé répondrait aux priorités de développement du gouvernement en appuyant le développement du sous-secteur riz afin d’aider à couvrir progressivement les besoins nationaux de consommation alimentaire et en particulier ceux des grandes villes. La priorité serait de rentabiliser les investissements déjà réalisés par le passé et d’encourager les initiatives locales actuelles de production rizicole. C’est pourquoi, le projet viserait principalement la réhabilitation de sites ayant déjà fait l’objet d’aménagements même partiels dans le passé et qui sont exploités actuellement souvent avec des techniques traditionnelles et peu performantes. Les activités prioritaires seraient la réhabilitation des infrastructures, le renforcement des techniques de production et des capacités organisationnelles des producteurs et la valorisation des productions. Le projet proposé complèterait la reprise des zones rizicoles potentiellement intéressantes initiée par le PMURR et le PSSA dans les provinces du Bas-Congo, de Kinshasa et du Bandundu pour contribuer à la satisfaction des besoins alimentaires de Kinshasa et des principales villes des trois provinces. Lors des phases ultérieures et au fur et à mesure du désenclavement du pays, le projet pourrait couvrir progressivement l’ensemble du territoire national là où les conditions édapho-climatiques et économiques permettent la culture du riz.

I.4. Le projet proposé contribuerait donc principalement à: (i) la satisfaction des besoins nationaux en riz; (ii) la diversification et l’augmentation des revenus des petits producteurs; et (iii) à moyen terme, l’augmentation des réserves en devises par la réduction des importations et la reprise des exportations.

## B. Généralités

I.5. Située à cheval sur l'équateur, la RDC est un pays à vocation agricole où la production peut être étendue sur toute la durée de l'année. Le secteur agricole et rural y contribue pour plus de 50% du PIB et emploie plus de 60% de la population active. L'extension du pays en latitude et en altitude (forêts humides à forêts de montagne en passant par les savanes) lui confère une très grande diversité de climats, allant du climat équatorial au climat tempéré, ce qui permet de cultiver une large gamme de produits. Avec ses 2 345 000 km<sup>2</sup> de superficie, le pays dispose également de ressources foncières abondantes encore sous-exploitées. La très faible densité de population place également la RDC dans une situation favorable en terme de disponibilité en terres agricoles. Le vaste réseau hydrographique du fleuve Congo procure au pays un peu plus de 50% des réserves en eau de l'Afrique et des potentialités importantes pour les aménagements hydro-agricoles.

I.6. Bien que disposant de larges étendues de terres arables et d'un climat généreux, la RDC continue à importer des produits alimentaires de base, y compris le riz, pour nourrir ses populations urbaines alors qu'elle fût un pays exportateur de produits alimentaires. La production de riz est passée de 430 000 tonnes de paddy en 1993 à 340 000 tonnes en 2002, soit une diminution de 21%. Le tableau ci-après donne l'évolution de la production et des importations de riz de 1993 à 2002.

Evolution de la production et des importations de riz de 1993 à 2002 (en milliers de tonnes)											
	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	Accr. %
Production (paddy)	430	426	366	348	355	363	350	338	326	340	-21,0
Importation	413	32	51	62	88	44	48	68,5	144	163	-60,5

Source: Rapport annuel de la Banque centrale du Congo (BCC) 2003.

I.7. Comme le montre le tableau ci-dessous, le taux de dépendance du pays par rapport aux importations n'a fait que s'accentuer entre l'année 2000 et 2002 et devrait être voisin actuellement de près de 50%.

Importation de riz en RDC et le taux de dépendance de 2000 à 2002				
Année	Offre locale (équivalent riz blanc, tonnes)	Importation (tonnes)	Consommation totale (tonnes)	Taux de dépendance (%)
2000	202 680	68 500	271 180	25,26
2001	195 615	144 000	339 615	42,40
2002	204 000	163 000	367 000	44,41
Moyenne	200 765	125 167	325 932	37,36

Source: SNSA (taux de conversion moyen de paddy/riz blanc 60%)  
Banque centrale du Congo, Rapport annuel 2002-2003

I.8. Au stade actuel, le secteur agricole est un des moteurs de l'économie par les emplois et les revenus qu'il génère au bénéfice de toutes les couches de la population, même les plus défavorisées, et offre des perspectives intéressantes de développement durable à court et moyen terme pour lutter contre la pauvreté et améliorer la sécurité alimentaire.

I.9. La forte augmentation de la culture du riz d'inondation, de décrue et de bas-fonds par les petits producteurs et l'évolution des habitudes alimentaires en particulier dans les villes justifient l'attention particulière qu'accorde le gouvernement à la riziculture. En effet, la riziculture occupe de plus en plus de ménages agricoles. En 2000, près de 922 000 producteurs agricoles, soit 14% des ménages agricoles du pays, pratiquaient la culture du riz. Avec une moyenne de 5,3 membres par ménage, cela représentait une population de près de 5 millions de personnes liée de près ou de loin avec la culture du riz, soit environ 9% de la population globale du pays.

I.10. L'émergence de l'agriculture urbaine et périurbaine offre la possibilité de développer la riziculture autour des centres urbains qui sont les principaux centres de consommation. Les problèmes de transport des récoltes entre les zones de production et de consommation sont moins importants et la main d'œuvre est en général facilement disponible suite notamment au nombre de migrants récemment arrivés en ville qui sont à la recherche de travail.

I.11. Les principaux bailleurs de fonds appuyant le développement de la riziculture sont l'Union européenne (Pool Malebo), le Programme alimentaire mondial (réhabilitation de périmètres rizicoles), la Banque mondiale (PMURR: activités productives et encadrement technique), la FAO (Programme spécial de sécurité alimentaire) et le gouvernement (Programme national riz). Ils interviennent souvent sur le terrain en appuis conseil aux petits producteurs par l'intermédiaire d'ONG. Quelques sociétés privées font également de la riziculture.

## II. ZONE DU PROJET

II.1. Les principaux critères retenus pour le choix des sites sont: (i) la proximité ou l'accès aisément à une grande ville en vue de faciliter la commercialisation des productions; (ii) la présence sur le site de producteurs regroupés en associations reconnues (minimum 50 ménages); (iii) l'aptitude des sols à la riziculture irriguée (plaine inondée avec plus ou moins de maîtrise d'eau et bas-fonds l'existence d'un premier aménagement de base; et (iv) l'importance des travaux de réhabilitation ou/et d'extension (coûts à l'ha) en rapport avec la productivité attendue et le nombre de bénéficiaire.

II.2. Sur cette base, les sites suivants ont été retenus:

II.3. ***Kinshasa: Pool Malebo (2 000 ha en riziculture de plaine inondée).*** La plaine est située au Nord-Est de l'agglomération de Kinshasa et est à cheval sur trois communes à savoir Limete (Kingabwa), Masina (Masina Rail, Abattoir, et Aéroport) et N'sele (Mikonga). Elle couvre une superficie importante du lit majeur du fleuve Congo, long de près de 30 km et large par endroit de 5 km. Sur les 6 000 hectares de superficie brute, seuls environ 2 000 hectares sont mis en valeur. Le mode de riziculture pratiqué est celui de décrue (riz de plaine inondée), pour lequel les exploitants repiquent les parcelles au fur et à mesure que les eaux du fleuve et ses affluents se retirent, laissant ainsi de terrains disponibles pour la culture.

II.4. Le sol est de type organique caractérisé par la présence de la matière organique dans la première zone (à une trentaine de centimètre de la surface). Il s'agit de sols alluvionnaires à texture variable avec des substrats argileux et argilo sableux. Leur forte teneur en eau entraîne de mauvaises conditions d'aération et d'oxydation. Ces sols, à faible valeur agricole, sont couverts par la végétation marécageuse.<sup>2</sup>

II.5. ***Kinshasa: Dingdingi, route Nsanda (100 ha en riz de bas-fonds).*** Le bas-fonds est situé au Sud-Est de la ville, vers la route de N'djili brasserie dans la Commune de N'sele. Le type de riziculture pratiquée est celui du bas-fonds. Actuellement, la riziculture est limitée dans les parties non aménagées des bas-fonds où l'on rencontre de bonnes conditions de productivité.

II.6. ***Bas-Congo: Kisantu (200 ha de riz de plaine inondée et 100 ha de riz de bas-fonds).*** La ville de Kisantu est située dans le district de Inkisi, sur la nationale numéro un, dans la province de Bas-Congo. Les bas-fonds actuellement cultivés sont relativement petits et non aménagés d'où les

<sup>2</sup> PNSAR, Plan d'action triennal, 1998.

cultures sont exposées aux aléas hydriques. Les potentialités sont notamment importantes pour pratiquer la riziculture de plaine inondée dans les plaines alluviales de la rivière Inkisi. Quelques hectares ont été aménagés et mis en cultures à l'époque de la colonisation par la mission agricole chinoise. Aujourd'hui, les zones aménagées sont sous exploitées par les paysans. Le site retenu longe la rivière Inkisi à partir de la nationale numéro un du coté droit en allant vers Matadi.

II.7. **Bandundu: Kikwit (300 ha en riziculture des bas-fonds).** La ville de Kikwit est dans la Province du Bandundu. La pluviométrie totale annuelle est de l'ordre de 1,600 mm. La riziculture de bas-fonds est en plein développement aux alentours de la ville. A ce jour, 160 ha sont aménagés et cultivés. Les bas-fonds cultivés sont situés dans les fonds de vallées et sur des versants où subsistent quelques galeries forestières.

II.8. Les groupes cibles visés par ce projet sont principalement les exploitants actuels des sites susmentionnés qui sont pour la plupart des ménages pauvres avec une moyenne de 20 ares par ménage et un revenu annuel moyen d'environ 40 à 56 \$EU. Dans la plupart de ces ménages, ce sont les femmes, à 70%, qui cultivent le riz. Les difficultés et contraintes principales auxquelles sont confrontés les exploitants sont liées à:

- au manque des crédits de campagne;
- à l'indisponibilité de semences de qualité;
- au manque d'encadrement technique et organisationnel;
- à la dégradation des infrastructures et des voies routières;
- aux difficultés de maîtrise et de gestion des eaux;
- aux opérations post-culturales (transformation et traitement) peu performantes; et
- aux difficultés de commercialisation.

### III. JUSTIFICATION

III.1. Le développement de la production rizicole fait partie des stratégies nationales pour lutter contre la pauvreté par la création d'emplois et de revenus en milieu rural et l'insécurité alimentaire. A ce titre, tout projet favorisant la production rizicole est justifié. De plus, l'augmentation de la production de riz contribuera à terme à limiter les importations (près de 140 000 tonnes de riz pakistanais importé en 2002 pour une valeur de près de 50 millions de \$EU, soit plus de 30% des dépenses de la RDC pour l'importation de denrées alimentaires) et relancer les exportations, ce qui devrait améliorer la réserve en devise du pays<sup>3</sup>.

III.2. La RDC dispose de nombreuses ressources naturelles potentiellement intéressantes pour la production de riz, mais qui sont mal ou irrationnellement exploitées et qui de ce fait, surtout au cours de ces dernières années, n'ont contribué que très faiblement à la satisfaction des besoins nationaux en riz et en particulier des grandes villes. En 2002, la ville de Kinshasa a produit 4 900 tonnes<sup>4</sup> de riz contre environ 35 000 tonnes de riz consommé, soit une couverture de seulement 14% des besoins par la production locale. En considérant la consommation moyenne réelle qui est de 7 kg/habitant/an, consommation déficitaire par rapport à l'idéal — qui est de 8,24 — les besoins nationaux en riz étaient

<sup>3</sup> Banque centrale du Congo, Rapport annuel 2002–2003.

<sup>4</sup> PNR, Stations et antennes.

estimés à près de 384 000 tonnes de riz blanc en 2003<sup>5</sup> et les productions nationales estimées à environ 50% des besoins. Tous les projets favorisant la production rizicole sont donc importants pour assurer la sécurité alimentaire de la RDC et en particulier le ravitaillement des grands centres urbains qui dépendent de productions extérieures pour satisfaire la majorité de leurs besoins.

III.3. Les potentialités nationales de développement de la riziculture sont estimées à 270 000 ha<sup>6</sup> et devraient permettre de couvrir à la fois une bonne partie des besoins nationaux et de relancer l’exportation avec les surplus.

III.4. Un grand nombre de périmètres ont été aménagés par le passé avec l’aide des bailleurs de fonds. Beaucoup d’infrastructures ont été mal entretenues ou abandonnées pendant les troubles, ce qui a considérablement réduit la productivité de ces sites malgré leurs potentialités. Vu leur importance en terme de production potentiel, d’activités économiques locales et de proximité de marché potentiel (ville, etc.), un grand nombre de ces sites continuent d’être cultivés, au moins partiellement, souvent avec des moyens et techniques peu performants vu le manque de capacités des producteurs locaux. La reprise de ces sites avec l’appui du projet proposé, et en particulier de ceux pouvant contribuer à la satisfaction des besoins urbains, permettrait à la fois de récupérer une partie des investissements réalisés dans le passé, de contribuer à moindres coûts (vu les investissements déjà réalisés) à la satisfaction des besoins nationaux et des grandes villes, et d’appuyer des initiatives locales pour intensifier les systèmes de production et reprendre la mise en valeur des terrains abandonnés.

#### IV. OBJECTIFS DU PROJET

IV.1. L’*objectif général* du projet proposé serait de contribuer à la sécurité alimentaire et de lutter contre la pauvreté par la diversification et l’augmentation des revenus des populations vivant dans les sites rizicoles.

IV.2. L’*objectif spécifique* serait d’augmenter la production nationale de riz par:

- l’aménagement hydro-agricole et la réhabilitation de périmètres pour la production de riz irrigué;
- la mise en valeur durable des périmètres rizicoles aménagés par l’intensification des pratiques culturales; et
- la structuration des organisations de producteurs et leur intégration au sein d’une filière rizicole performante couvrant l’ensemble des activités en aval (accès aux intrants) et en amont de la production (transformation, commercialisation).

<sup>5</sup> PNSAR, monographies provinciales.

<sup>6</sup> Ditto.

## V. DESCRIPTION DU PROJET

V.1. La durée du projet proposé serait de 5 ans. Concrètement, le projet aménagerait et appuierait la mise en valeur de 2 700 ha de riziculture répartis en 2 200 ha de bas-fonds et 500 ha de plaines comme le montre le tableau ci-après.

Site à exploiter	Superficie en bas-fonds (ha)	Superficie en riz de plaine (ha)
Kinshasa	2 000	100
Kikwit	-	300
Kisantu	200	100
<b>Total</b>	<b>2 200</b>	<b>500</b>
		<b>2 700 ha</b>

### A. Principales composantes du projet

V.2. Les principales composantes du projet proposé seraient les suivantes: (i) la réhabilitation des infrastructures; (ii) le renforcement des activités productives; (iii) le renforcement des capacités organisationnelles des producteurs; (iv) la valorisation des productions; et (v) la gestion du projet.

#### Composante 1: Réhabilitation des infrastructures

V.3. La réhabilitation des infrastructures inclus les activités suivantes: (i) les aménagements hydro-agricoles et (ii) les infrastructures d'accompagnement. Les études techniques et la supervision des travaux seront soumissionnées à des bureaux d'étude spécialisés. Les travaux seront réalisés de préférence avec des techniques à haute intensité de main d'œuvre, utilisant au maximum de la main d'œuvre et des entreprises locales retenues par appel d'offre. Les comités de gestion des périmètres aménagés seront formés et responsables de l'entretien des infrastructures réalisées.

V.4. **Aménagements hydro-agricoles.** La réalisation des aménagements hydro-agricoles nécessiterait trois tâches: (i) l'identification des associations; (ii) les études topographiques et cartographiques des sites; et (iii) la réalisation des aménagements hydro-agricoles

- **Identification des associations.** Des enquêtes socio-économiques sur les groupes cibles seraient réalisées dans les différents sites rizicoles retenus, afin de déterminer les impacts potentiels du projet sur les bénéficiaires. Ces enquêtes concerneraient principalement les associations présentes dans les périmètres rizicoles et permettront de mieux connaître leur organisation, leur composition, leur mode de gestion et leurs capacités. Un accent particulier serait mis sur le rôle de la femme et sa représentativité dans les organes de direction et de gestion. Elles permettraient notamment de confirmer la sécurité foncière des périmètres cibles, l'intérêt des exploitants des zones cibles pour le projet et d'adapter les appuis du projet aux priorités et capacités des bénéficiaires.
- **Etudes, topographie et cartographie des sites.** Des levés topographiques, des cartes et des plans des sites à différentes échelles avec courbes de niveau seraient réalisés en saison sèche pour tous les sites retenus (plaines inondées et bas-fond) afin de pouvoir déterminer le type d'aménagement, le parcellaire et les productions (riz, horticulture, maraîchage, etc.) à recommander pour chaque site.

- **Réalisation des aménagements hydro-agricoles.**

- *Plaines inondées.* Pour ce type de terrain, il s'agirait principalement de réaliser un système de drainage pour assainir les zones marécageuses avec des digues de protection contre les inondations et des drains principaux, secondaires et tertiaires, et de niveler les parcelles avec l'appui des cartes topographiques et de profils altimétriques.
- *Bas-fonds.* Il existe plusieurs types de bas-fonds nécessitant des aménagements différents (six types identifiés) en fonction de leurs spécificités et des techniques particulières de mise en valeur. La plupart des bas-fonds nécessiteront une protection contre l'érosion, un système de drainage performant, le niveling des parcelles cultivées et la création de diguettes déversantes en courbes de niveau.
- *Horticulture.* L'horticulture serait réservée en priorité à des parcelles dans les périmètres aménagés aux conditions favorables pour cette spéculation (sol, disponibilité en eau à faible profondeur en saison sèche, etc.), qui sont impropre à la riziculture ou non cultivées en riz pendant la saison sèche. Des puits seraient aménagés dans ces parcelles pour faciliter l'accès à l'eau en toute saison.

V.5. ***Infrastructures d'accompagnement.*** Les principales infrastructures d'accompagnement à réaliser seraient des aires de séchage, des magasins et autres bâtiments, et des pistes de desserte agricole.

**Composante 2: Renforcement des activités productrices**

V.6. Les principales activités d'intensification des productions agricoles seraient: (i) la multiplication semencière; (ii) l'amélioration de l'accès aux intrants; et (iii) la diffusion de techniques améliorées.

V.7. ***Multiplication semencière.*** L'utilisation de semences de bonne qualité serait un préalable à toute intensification de la production agricole. Le projet proposé rendrait disponible au niveau des sites les semences de bonne qualité nécessaires tant pour la riziculture que pour l'horticulture à travers l'achat des semences de base auprès de fournisseurs agréés et l'organisation de leur multiplication et de la distribution des semences de seconde génération par les groupements de producteurs eux-mêmes en vue d'arriver à l'autosuffisance en semences de qualité.

V.8. Les paysans multiplicateurs seraient formés et suivis pour multiplier les semences améliorées. Les parcelles de multiplication seraient considérées comme des parcelles de démonstrations et devraient être à ce titre accessibles à tous les producteurs.

V.9. ***Amélioration de l'accès aux intrants.*** Le projet appuierait la mise en place d'un magasin géré par le groupement au niveau de chaque site pour y stocker et mettre à la disposition des producteurs les intrants agricoles et le petit outillage nécessaire. Au début de chaque campagne, les intrants seraient donnés à crédit et le remboursement se fera en nature ou en argent. Un fonds de roulement serait créé au niveau de chaque magasin pour renouveler le stock de départ et assurer la gestion du magasin.

V.10. ***Diffusion de techniques améliorées.*** Un encadrement technique rapproché (ONG) serait mis en place au niveau de chaque site pour conseiller les producteurs et leurs organisations et suivre la mise en valeur et la gestion des périmètres aménagés. Des stages de formation continue seraient

prévus pour les encadreurs afin qu'ils se familiarisent aux approches du projet et qu'ils puissent échanger régulièrement entre eux et avec d'autres projets leurs expériences et leurs problèmes de terrain.

V.11. De plus, des formations ponctuelles et plus spécifiques seraient également réalisées en fonction des besoins par des formateurs ou consultants externes expérimentés sur des thèmes particuliers importants sollicités par les encadreurs concernant les aspects d'aménagement, productifs (riziculture, horticulture), organisationnels, de gestion, de commercialisation ou autres.

#### **Composante 3: Renforcement des capacités organisationnelles des producteurs**

V.12. Le renforcement des capacités des organisations des producteurs inclurait: (i) la sensibilisation et la formation au mouvement associatif; et (ii) l'équipement des associations.

V.13. ***Sensibilisation et formation au mouvement associatif.*** Le projet proposerait dans chaque site des séances de sensibilisation pour inciter les producteurs à s'organiser en groupement afin de faciliter notamment la gestion des périmètres aménagés, l'accès aux intrants et la commercialisation des produits.

V.14. De plus, des séances de formation en gestion coopérative et en alphabétisation seraient également prévues pour les membres élus des bureaux des groupements et les différents comités de gestion des infrastructures. Les séances de formation seraient réalisées par des spécialistes formateurs extérieurs recrutés à cet effet en fonction de besoins.

V.15. ***Equipement des associations.*** Le projet aiderait les groupements de producteurs cibles à s'équiper en matériel de bureau et de gestion.

#### **Composante 4: Valorisation des productions**

V.1. Le projet appuierait la valorisation des productions des périmètres aménagés en développant: (a) la petite mécanisation; et (b) la commercialisation.

V.16. ***Petite mécanisation.*** Le projet faciliterait l'acquisition de petit équipement (décoriqueuse, batteuse, etc.) par les organisations de producteurs pour améliorer la transformation et le conditionnement des produits. La gestion de ces petits équipements serait confiée à des individus responsables de leur bon fonctionnement et de leur entretien et qui seront rétribués par une partie des contributions des utilisateurs. Ces équipements seraient donc générateurs d'emplois.

V.17. ***Commercialisation.*** En ce qui concerne la commercialisation, le projet appuierait l'aménagement de points de vente dans les marchés locaux pour les groupements des périmètres aménagés et assurerait la promotion et le marketing de la production des exploitants à travers notamment les médias et l'organisation de campagnes d'information.

#### **Composante 5: Gestion du projet**

V.18. Au niveau de Kinshasa, un bureau de ***Coordination nationale du projet*** (CNP) serait responsable de:

- la coordination et la gestion du projet;
- la mise en œuvre du projet au niveau des sites;

- l'élaboration des rapports mensuels, trimestriels et annuels;
- la sélection et le recrutement des prestataires de service (ONG, consultants);
- le suivi interne des activités du projet sur les différents sites.

V.19. Une ONG locale par province serait responsable de l'encadrement et du suivi des producteurs et de la gestion quotidienne sur le terrain au sein des *Antennes Provinciales* (AP).

## B. Appuis financiers du projet

V.20. Concrètement, le projet cofinancerait avec le gouvernement et les bénéficiaires la mise en œuvre des activités du projet et plus particulièrement: (i) les études préalables et la réalisation des aménagements hydro-agricoles dans les bas-fonds et les plaines inondées et des infrastructures d'accompagnement; (ii) l'acquisition de semences de bases et d'un stock de départ d'intrants et de petit matériel au niveau des groupements de producteurs; (iii) l'encadrement rapproché et des formations techniques spécifiques pour les producteurs et l'encadrement en fonction des besoins; (iv) des séances de sensibilisation et de formation des groupements de producteurs et comités de gestion des infrastructures et du petit matériel de gestion; (v) l'acquisition de petits équipements pour la transformation et le conditionnement des productions; (vi) l'aménagement de points de vente et l'organisation de campagnes d'information commerciale; et (vii) le fonctionnement et l'équipement de la CNP et des AR, les prestataires de service, les consultations nationales et internationales court terme et le suivi-évaluation interne et externe.

## C. Programme prévisionnel d'aménagement des périmètres rizicoles

V.21. Le calendrier prévisionnel d'aménagement des périmètres rizicoles est repris dans le tableau ci-dessous:

Site	Année 1 (ha)		Année 2 (ha)		Année 3 (ha)		Année 4 (ha)		Année 5 (ha)	
	Plaine inondée	Bas-fonds								
Kinshasa	500	25	500	25	500	25	500	25	–	–
Kikwit	–	–	–	100	–	100	–	100	–	–
Kisantu	–	–	70	30	65	35	65	34	–	–

## D. Description technique des aménagements

V.22. L'aménagement de plaines inondées comportera:

- **Construction de la digue.** Le déplacement et le compactage des terres nécessitent l'utilisation d'engins, alors que les travaux de finition et de fermeture des brèches éventuelles sont principalement manuels utilisant en priorité de la main d'œuvre locale.
- **Construction du système de drainage.** Etant donné que le milieu est marécageux et d'accès difficile, l'usage des engins est souvent exclu et les travaux de drainage sont principalement manuels, utilisant de préférence les membres de l'organisation des producteurs concernés. L'entretien du système est pris en charge par les associations. La construction du système de drainage consiste en une série de drains et de canaux à creuser dont les dimensions sont déterminées en fonction du volume d'eau à évacuer. Les drains principaux sont réalisés en première année, tandis que souvent les drains secondaires et

tertiaires sont creusés seulement en deuxième année, après observation du fonctionnement des drains principaux, pour garantir une exploitation optimale du périmètre rizicole.

- **Construction des diguettes.** Les diguettes jouent à la fois le rôle de limites des parcelles et de rétention d'un petit volume d'eau dans le casier. Elles sont réalisées par le paysan jouissant de la parcelle. La contribution du projet se limiterait à la fourniture d'un kit de petit outillage (houe, bêche, pelle, râteau, etc.) et de l'appui conseil technique.
- **Nivellement parcellaire.** Cette opération est également réalisée par les producteurs dans leur parcelle. Elle consiste à rendre le terrain le plus plat possible en utilisant un niveau à eau et en déplaçant progressivement de petites couches de terre de la zone haute vers la zone basse de la parcelle afin de réduire sensiblement le degré de la pente.

V.23. L'aménagement des bas-fonds comprendra:

- **La protection du bassin versant.** Il s'agit principalement de travaux de végétalisation des versants du périmètre aménagé avec des arbres et arbustes et des graminées afin de le protéger contre l'érosion. Les travaux sont manuels et effectués par de la main d'œuvre locale.
- **L'établissement d'un système de drainage.** Le système est identique à la plaine inondée, sauf que, en plus des drains qui sont creusés, il est souvent nécessaire de dégager des herbes dans l'axe du cours d'eau pour faciliter l'écoulement de l'eau.
- **Nivellement parcellaire.** Il s'agit d'une opération importante qui permet d'uniformiser le volume d'eau retenu dans les casiers. Cela nécessite un niveau à eau et les travaux sont réalisés par de la main d'œuvre locale.
- **Construction de diguettes déversantes en courbes de niveau.** Ce type d'aménagement est facile à réaliser par la main d'œuvre locale. A l'aide des données topographiques, les diguettes vont suivre les courbes de niveau et elles seront renforcées et recouvertes par une végétation basse.

## VI. COÛTS INDICATIFS

VI.1. Les tableaux ci-dessous indiquent la répartition des coûts estimatifs du projet proposé par composante, ainsi que ces coûts par composante et par an (voir détail des coûts en annexe 2).

Répartition des coûts du projet par composante		
Composante	Coût ('000 \$EU)	% total coûts de base
1 Réhabilitation et aménagements	3 420	48
2 Renforcement des activités productives	2 700	38
3 Appui à la commercialisation	45	1
Appui à la mécanisation	90	1
4 Renforcement des capacités	115	2
5 Gestion du projet	770	10
<b>Total coûts de base</b>	<b>7 140</b>	<b>100</b>
Imprévus	821	11
<b>Coût total du projet</b>	<b>7 961</b>	<b>111</b>

NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine  
**République démocratique du Congo: Profil de projet d'investissement**  
*« Réhabilitation des périmètres rizicoles prioritaires »*

Répartition des coûts du projet par composante et par année						
Composante	An 1	An 2	An 3	An 4	An 4	Total
1 Réhabilitation et aménagements	643	924	926	926	–	3 420
2 Renforcement des activités productives	525	725	725	725	–	2 700
3 Appui à la commercialisation	9	9	9	9	9	45
Appui à la mécanisation	–	30	30	30	–	90
4 Renforcement des capacités	22	31	31	31	–	115
5 Gestion du projet	197	140	147	140	147	770
<b>Total coûts de base</b>	<b>1 396</b>	<b>1 859</b>	<b>1 868</b>	<b>1 861</b>	<b>156</b>	<b>7 140</b>
Imprévus physiques	91	121	121	121	10	464
Imprévus sur les prix	70	93	93	93	8	357
<b>Coût total du projet ('000 \$EU)</b>	<b>1 557</b>	<b>2 073</b>	<b>2 082</b>	<b>2 075</b>	<b>174</b>	<b>7 961</b>
<b>Coût total du projet ('000 FC)</b>	<b>685 080</b>	<b>912 120</b>	<b>916 080</b>	<b>913 000</b>	<b>76 560</b>	<b>3 502 840</b>

## VII. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES

VII.1. Les sources de financement envisagées sont le gouvernement, les institutions financières, et les bénéficiaires du projet. Ces derniers contribueraient aux investissements principalement en fournissant gratuitement leur main d'œuvre pour les travaux d'aménagement et de réhabilitation. L'importance de cette contribution a été estimée sur la base des expériences satisfaisantes d'autres projets similaires. Pour le projet proposé, elle représenterait en moyenne environ 17% des coûts des travaux d'aménagement des périmètres hydro-agricoles.

VII.2. Le gouvernement contribuerait au financement du projet principalement par la mise à disposition de bâtiments pour abriter les bureaux du projet, l'octroi d'exonérations pour les importations de matériel et d'équipement pour le projet et le paiement des salaires de base des fonctionnaires du projet.

VII.3. Une proposition de répartition du financement par composante et par source est reprise dans le tableau ci-dessous:

Composante	Contribution locale	Institutions financières	Total ('000 \$EU)	% Institutions financières
1 Réhabilitation et aménagements	636 (*)	3 178	3 814	83
2 Renforcement des activités productives	–	3 011	3 011	100
3 Appui à la commercialisation	–	50	50	100
Appui à la mécanisation	–	100	100	100
4 Renforcement des capacités	–	128	128	100
5 Gestion du projet	223 (**)	635	858	74
<b>Total coûts du projet (***)</b>	<b>859</b>	<b>7 103</b>	<b>7 961</b>	<b>89</b>

(\*) Contribution des bénéficiaires  
(\*\*) Contribution du gouvernement à la gestion du projet  
(\*\*\*) Avec imprévus physiques et financiers 11,5%

## VIII. BÉNÉFICES ATTENDUS

VIII.1. Le premier bénéfice attendu du projet proposé est une augmentation des productions rizicoles dans les périmètres aménagés liée à la fois à une augmentation des superficies exploitables et à l'intensification des pratiques culturales. On peut s'attendre à des productions à l'ha de près de 4 tonnes soit au moins triplées par rapport à la situation sans projet. Les productions supplémentaires contribueront à la sécurisation alimentaire en particulier des grandes villes voisines des périmètres aménagés et à la lutte contre la pauvreté par la génération de revenus en milieu rural.

VIII.2. L'augmentation des productions rizicoles, associée à leur valorisation, augmentera considérablement les revenus des producteurs locaux. La pratique de l'horticulture dans certaines parcelles aménagées impropre à la riziculture et non cultivées en riz pendant la saison sèche sécurisera et diversifiera les productions et les sources de revenus des petits producteurs.

VIII.3. Le renforcement des capacités des associations garantira la bonne gestion et la pérennité des périmètres aménagés et des revenus au bénéfice des producteurs. Les associations faciliteront l'acquisition d'intrants (semences, produits phytopharmaceutique, engrais, etc.) et la commercialisation des produits. Des mécanismes de micro-crédits remboursables en nature (paddy) peuvent être organisés au sein de ces associations afin de faciliter l'acquisition de petits équipements par les membres.

VIII.4. L'encadrement et la formation des producteurs amélioreront à la fois les capacités techniques de production et de gestion des petites exploitations agricoles.

VIII.5. Lors de l'évaluation ultérieure du projet proposé, il sera nécessaire de réaliser: (i) une identification quantitative et qualitative précise des groupes cibles; (ii) une étude de faisabilité et de rentabilité financière approfondie des activités; et (iii) une évaluation de l'impact économique du projet proposé dans les zones cibles et au niveau national.

## IX. DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE

IX.1. La mise en œuvre du projet proposé serait placée sous la supervision d'un *Comité de pilotage* créé à cet effet. Il serait composé de représentants des organisations professionnelles, des opérateurs économiques liés directement ou indirectement à la filière, des bailleurs de fonds et des ministères concernés. La présidence pourrait être assurée par un représentant des organisations professionnelles.

IX.2. Le Comité de pilotage se réunirait régulièrement une à deux fois par an pour examiner les rapports sur l'état d'avancement du projet établis par la *Coordination nationale du projet* (CNP), se prononcer sur les grandes orientations du projet en fonction des objectifs fixés dans le document de projet et approuver les plans d'activités prévisionnels. Il rendrait compte régulièrement de l'avancement du projet au Secrétariat exécutif du PNIMT

IX.3. Le projet serait placé sous la tutelle du Ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage (MAPE) et mis en œuvre par la CNP et des *Antennes Provinciales* (AP) qui seraient pourvues de personnel recruté sur appel à candidature ouvert (fonctionnaire et non fonctionnaire) selon des procédures à préciser au cours de l'étude de faisabilité du projet proposé. Les candidats seraient définitivement retenus avec l'aval des bailleurs de fonds concernés par les projets respectifs. La CNP serait responsable de la coordination et du suivi évaluation des activités et de la gestion administrative

et financière du projet. Les AP seraient responsables de la coordination et du suivi des activités du projet au niveau de leur province. A mi parcours et en fin du projet, une évaluation de deux semaines serait effectuée par un bureau d'études indépendant.

IX.4. La CNP serait composée de: (i) un coordonnateur national, ingénieur agronome expert en riziculture; (ii) un adjoint administratif et financier; (iii) un(e) secrétaire; (iv) un chauffeur; et (v) un agent d'entretien. Les antennes provinciales, qui serviraient d'interface entre les bénéficiaires et la CNP, seraient composées d'un responsable technique, un gestionnaire comptable, une secrétaire et un chauffeur. Les AP auraient une grande autonomie de gestion technique et financière conformément aux mécanismes de fonctionnement qui seront définis dans un manuel de procédure.

IX.5. Les *prestataires de services* seraient recrutés par avis d'appel d'offre provincial, national ou international ouvert. Les prestataires pourraient être des ONG, des associations, des bureaux d'études, des projets en cours d'exécution et des consultants ayant une expérience avérée dans le domaine. La sélection des ONG, des associations, des projets seraient assurée par les bénéficiaires avec l'appui de la CNP. Dans le cas présent, deux ONG, à raison d'une par zone cible, seraient sélectionnées pour les AP et des consultants seraient recrutés, selon les besoins, pour le renforcement des capacités de ces dernières. Les prestataires travailleraient en étroite synergie avec les structures et programmes spécialisés (PNR, SENASEM, SENAFIC, PMURR) afin, d'une part, d'éviter le double emploi et, d'autre part, de redynamiser les activités de ces structures.

IX.6. Les *bénéficiaires* seraient des personnes morales (organisations ou associations de producteurs, organisations professionnelles, etc.). Ces personnes morales s'organiseraient progressivement en entités provinciales. Avec l'appui de la CNP, ils identifieraient leurs atouts et contraintes spécifiques, élaboreraient leurs plans d'actions, de réalisation et de financement et définiraient eux-mêmes les mécanismes de pérennisation du projet ou d'extension du projet dans d'autres territoires ou provinces favorables à la riziculture .

IX.7. Une *évaluation du projet à mi-parcours* serait prévue afin de vérifier la pertinence des stratégies et actions entreprises au cours de cette période de mise en œuvre, de tirer les leçons et de proposer des correctifs nécessaires pour la poursuite du projet. Une *évaluation en fin de projet* permettrait d'analyser et de tirer les enseignements des actions menées et des résultats obtenus et de proposer aux bénéficiaires (unions, fédérations ou interprofession) les orientations et les actions à entreprendre pour consolider et développer les acquis du projet pour une deuxième phase d'expansion.

## X. BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE

X.1. Des consultations nationales et internationales à court terme seraient nécessaires pour renforcer les capacités de la CNP et les AP notamment pour: (i) les études techniques et de faisabilité des aménagements et des infrastructures d'accompagnement; et (ii) l'élaboration des programmes de formation des ONG d'encadrement, des organisations et des producteurs eux-mêmes. et (iii) la transformation et la commercialisation des productions.

X.2. La réalisation des aménagements et des infrastructures, des programmes de formation, l'appui conseil et les campagnes d'information seraient sous-traitées par appel d'offre à des opérateurs spécialisés.

## XI. PROBLÈMES EN SUSPENS ET ACTIONS PROPOSÉES

### XI.1. Les principaux problèmes identifiés sont:

- La difficulté de trouver des *capacités locales d'appui conseil* compétentes pour les zones cibles les plus enclavées. Ce problème sera diminué par une sélection objective des partenaires, l'organisation si nécessaire de stages de formation spécifique et continue des encadreurs recrutés par le projet (ONG) et la fourniture de moyens de déplacement et de fonctionnement adaptés aux conditions de travail.
- Les *approvisionnements en intrants et équipements* sont souvent liés à des contraintes extérieures au projet telles que les systèmes commerciaux et d'approvisionnement nationaux et internationaux qui retardent parfois les livraisons et ne garantissent pas toujours la disponibilité des moyens à temps. Afin de limiter ce problème, le projet proposé visera à promouvoir au maximum les équipements et intrants disponibles localement ou au niveau national.
- L'*accès à des périmètres aménagés* prioritaires peut parfois constituer un problème majeur dont la réhabilitation dépasse les capacités du projet proposé (ouvrages de franchissement trop importants). Des contacts seront maintenus avec des projets spécialisés dans la réhabilitation de infrastructures routières afin de voir dans quelle mesure ces ouvrages ne pourraient pas être inscrits dans leur programme annuel et pris en charge en totalité ou partiellement par eux mêmes. De plus, les techniques retenues devront utiliser un maximum de main d'œuvre et de matière première locale afin de maximiser la participation des organisations de producteurs concernées et de réduire les besoins en financement extérieur.
- Afin de limiter au maximum les *revendications foncières post aménagement*, le choix définitif des sites sera précédé par une enquête de propriété foncière et par une note officielle co-signée par les autorités administratives et coutumières concernées et les propriétaires éventuels des périmètres qui autorise les aménagements hydro-agricoles et en donne la jouissance pour une période de temps suffisamment longue aux organisations des producteurs et/ou exploitants agricoles qui les mettent en valeur. Un titre de propriété pour les exploitants agricoles sera nécessaire dans les sites urbains et péri-urbains.

## XII. RISQUES POTENTIELS

### XII.1. Les principaux facteurs externes qui dans une large mesure peuvent influencer négativement les résultats du projet sont:

- le *retour de l'instabilité socio-politique* suite à l'échec des programmes de pacification et de reconstruction du pays en cours. L'évolution politique actuelle est prometteuse pour l'installation d'une paix durable dans le pays dans un proche avenir;
- des *crues exceptionnelles* des rivières et fleuves adjacents aux périmètres aménagés suite à des conditions climatiques imprévisibles. Des normes techniques sécuritaires seront adoptées pour la réalisation des aménagements afin de diminuer au maximum les risques d'inondations; et

- la **diminution du prix du riz importé** et sa diffusion plus aisée et moins coûteuse dans les différentes régions progressivement désenclavée du pays peut augmenter la compétition avec le riz produit localement et compromettre le viabilite de cette production nationale dans les zones facilement accessibles aux produits étrangers. L'amélioration de la productivité permettra de diminuer le prix de revient du riz produit localement et de mieux concurrencer le riz importé.



## ANNEXES

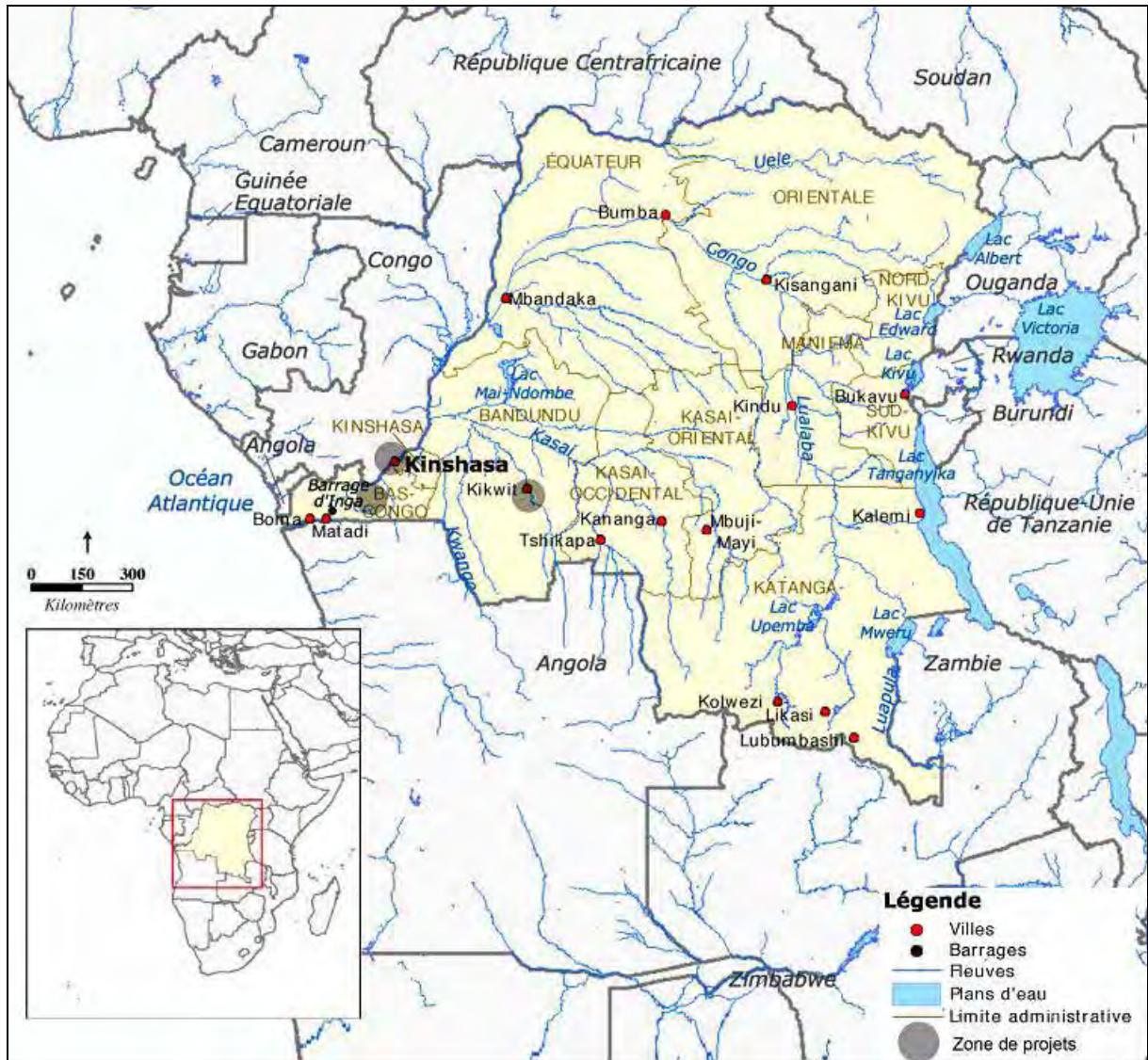
**Annexe 1:** **Localisation des zones cibles du projet**

**Annexe 2:** **Eléments de budget du projet proposé**

**Annexe 3:** **Fiche de projet**



**Annexe 1: Localisation des zones cibles du projet**





**Annexe 2: Eléments de budget du projet proposé**

Libellés	Unités	Qtés.	Coût (\$EU)	
			unitaire	total
<b>I. Gestion du projet</b>				
<b>1. Ressources humaines</b>				
1.1 Salaires (montants bruts, personnel local)				
– Coordinateur (agronome expert riz)	par mois	60	1 000	60 000
– DAF	par mois	60	500	30 000
– Secrétaire	par mois	60	250	15 000
– Génie rural	par mois	12	500	6 000
– Chauffeur	par mois	60	200	12 000
– Agent d'entretien	par mois	60	150	9 000
<i>Sous-total Ressources humaines</i>				<b>132 000</b>
<b>2. Matériel et fournitures</b>				
2.1 Achat de véhicules				
– Véhicule tout-terrain (4x4)	par véhicule	1	30 000	30 000
– Motos	par moto	2	4 500	9 000
2.2 Pièces de rechanges				
– Véhicule TT	par véhicule	1	5 000	5 000
– Motos	par moto	2	1 000	2 000
2.3 Mobilier	forfait		4 000	4 000
2.4 Matériel d'ordinateur	forfait		7 000	7 000
<i>Sous-total Matériel et fournitures</i>				<b>57 000</b>
<b>3. Coûts de fonctionnement de UGP et des AP</b>				
3.1 Coût des véhicules et motos	par mois	60	550	33 000
3.2 Location de bureaux	par mois	60	800	48 000
3.3 Consommables – fournitures de bureau	par mois	60	500	30 000
3.4 Autres services (tél./fax, électricité, maintenance)	par mois	60	800	48 000
<i>Sous-total Fonctionnement</i>				<b>159 000</b>
<b>4. Contrats de services extérieurs</b>				
4.1 Coûts d'audit	par audit	3	3 500	10 500
4.2 Coûts d'évaluation	par unité	3	3 500	10 500
4.3 Sécurité	forfait		7 000	7 000
4.4 Coûts fonctionnement associations	forfait		50 000	50 000
4.5 Coûts fonctionnement ONG	forfait		144 000	144 000
<i>Sous-total Services extérieurs</i>				<b>222 000</b>
<b>5. Contribution du gouvernement</b>				<b>200 000</b>
<b>Total Gestion du projet</b>				<b>770 000</b>
<b>II. Réhabilitation des infrastructures</b>				
<b>1. Contributions des bénéficiaires (main d'œuvre)</b>			570 000	<b>570 000</b>
<b>2. Aménagements hydro-agricoles de bas-fonds (*)</b>	forfait		650 000	<b>650 000</b>
<b>3. Aménagements hydro-agricoles de plaine inondée (**)</b>	forfait		2 200 000	<b>2 200 000</b>
<b>Total réhabilitation des infrastructures</b>				<b>3 420 000</b>
<b>III. Renforcement des activités productives</b>				
<b>1. Riz de bas-fonds</b>	forfait		500 000	<b>500 000</b>
<b>2. Riz de plaine</b>	forfait		2 200 000	<b>2 200 000</b>
<b>Total Renforcement des activités productives</b>				<b>2 700 000</b>
<b>IV. Valorisation des productions</b>				
<b>1. Appui à la mécanisation</b>	forfait		90 000	<b>90 000</b>
<b>2. Appui à la commercialisation</b>	forfait		45 000	<b>45 000</b>
<b>Total Valorisation des productions</b>				<b>135 000</b>

Libellés	Unités	Qtés.	Coût (\$EU)	
			unitaire	total
V. Renforcement des capacités des OP	forfait		115 000	115 000
<b>Total coûts de base</b>				<b>7 140 000</b>
Imprévus physiques				464 000
Imprévus sur prix				357 000
<b>Coût total du projet</b>				<b>7 961 000</b>
<small>(*) Le coût moyen de l'aménagement des plaines inondées est estimé à 1 000 \$EU par hectare.</small>				
<small>(**) Le coût moyen de l'aménagement des bas-fonds est estimé à 1 300 \$EU par hectare.</small>				

### Annexe 3: Fiche de projet

<b>Objectif général</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer la sécurité alimentaire et lutter contre la pauvreté</li> </ul>
<b>Objectifs spécifiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sécurisation de la production rizicole</li> <li>Augmentation de la productivité</li> </ul>
<b>Bénéficiaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Associations recensées au Pool Malebo (Kinshasa), à Kisantu (Bas-Congo) et à Kikwit (Bandundu)</li> </ul>
<b>Conditionnalités:</b>	
Organisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifications des associations</li> </ul>
Techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etudes, topographiques et cartographie des sites</li> <li>Aménagements hydro-agricoles</li> <li>Renforcement des activités productrices</li> <li>Renforcement des organisations de producteurs par le renforcement des capacités auto-organisationnelles.</li> </ul>
Participation dans l’investissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bénéficiaires: le taux de participation à l’investissement est d’environ 20 %</li> </ul>
Participation dans le fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien des ouvrages (canaux et drains, voie d'accès, digue de protection, nivellation parcellaire)</li> </ul>
<b>Normes techniques</b>	[VIDE ??]
<b>Rôles des acteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Associations: Encadrement des paysans et apport de la main d’œuvre</li> <li>ONG privée: Encadrement des associations et gestion technique du projet au niveau des AP</li> <li>Coordination national: gestion financière et supervision des activités du projet</li> <li>Organisation des producteurs: participation à la réalisation et mise en valeur des investissements</li> </ul>
<b>Organisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La réalisation des activités d’aménagement, de formation, d’information et l’appui conseil seront sous traités à des partenaires spécialisés.</li> </ul>
<b>Formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L’intensification des systèmes de production rizicole</li> <li>La gestion des associations de producteurs et des comités de gestion des infrastructures</li> <li>La formation continue de l’encadrement</li> </ul>
<b>Productions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Paddy et riz blanc</li> <li>Maraîchage</li> </ul>
<b>Indicateurs performance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quantité et qualité de la production annuelle</li> <li>Augmentation des superficies exploitées annuellement</li> <li>Quantité de la production vendue annuellement et recettes</li> <li>Contribution des productions des zones cibles à la satisfaction des besoins alimentaires des populations et des villes avoisinantes</li> </ul>
<b>Impact socio-économique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration des revenus des producteurs</li> <li>Diminution des importations riz dans le pays</li> <li>Renforcement des capacités d’organisation et de gestion des producteurs (nombre d’associations opérationnelles)</li> </ul>
<b>Risques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Instabilité politique</li> <li>Aléas climatiques</li> <li>Commercialisation</li> </ul>
<b>Limitation risques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect du calendrier agricole</li> </ul>
<b>Sources principales de données</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mémento des agronomes</li> <li>Programme national d’investissement en moyen terme (PNIMT)</li> <li>Programme national de relance du secteur agricole (PNRSA)</li> <li>Rapport annuel 2002–2003 de la Banque centrale du Congo</li> </ul>
<b>Autres projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Programme spécial de sécurité alimentaire (PSSA)</li> <li>PMURR</li> </ul>